

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 21 MARS 2018 À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 19 membres sur 113

Excusées : Mme Suzanne Kathari, Mme Zora Mazé, Mme Karine Vuagnat, Mme Clara Ziegenhagen

Mot de bienvenue :

Monsieur Michel Marti, président ad interim ouvre officiellement la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon et salue la présence de Mme Ruth Baenzinger conseillère administrative de la Ville d'Onex et de plusieurs conseillers municipaux des communes de Confignon et d'Onex.

Adoption du PV de l'assemblée générale 2017 :

Le PV du 21 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport du président :

Michel Marti annonce la démission en qualité de président de Monsieur Dominique VUAGNAT pour raison de santé la présidence est assurée ad interim par Michel Marti, vice-président.

Rapport d'activité :

Afin d'être plus efficace, le comité a décidé de la création d'un bureau qui gère les affaires courantes. Il est composé du président, du secrétaire et du trésorier.

Notre site internet va être rajeuni et sera rendu plus efficace et attractif.

Les membres présents à l'AG sont invités à rejoindre le comité.

Au sein du comité, des groupes de travail ont été créés tels que :

- Zones réservées
- Campagne des Ormeaux
- Plan de site
- Circulation chemin Sur-le-Beau
- Quartier des Cherpines

Michel Marti passe la parole aux responsables de chaque groupe de travail pour résumer ce qui a été entrepris tout au long de l'année.

Zones réservées (Jacques Tissot)

Le sujet fait l'objet de la présentation de Me Fabjan qui a lieu en 2^{ème} partie de l'AG.
La présentation de Me Fabjan sera insérée sur notre site internet

Campagnes des Ormeaux (Jacques Roulet – Denis Belleville)

En préambule un compte-rendu des actions entreprises durant la période 2017-2018 est fait par Jacques Roulet, soit :

Décembre 2016	Les habitants de la copropriété Solbois sont alertés sur une modification de zone aux Ormeaux, terrain de l'Etat Découverte de la DR initiée par DF préavis favorable de tous les services concernés de l'Etat délivrée fin 2016
23 janvier 2017	Etude analytique du vallon de l'Aire entreprise par l'ANPVA par Jacques Roulet et Denis Belleville
27 février 2017	lettre ANPVA au CA d'Onex demandant à être reçu
21 mars 2017	présentation à l'AG 2017 ANPVA
4 avril 2017	reçu par Mme R.Bänzinger CA d'Onex
2 mai 2017	lettre envoyée à A. Hodgers, J-L Barthassat, CA Onex, Pdt de CM Haldi
3 mai 2017	entrevue avec le Pdt de CM Monsieur Haldi
juin 2017	Article dans le journal Pic Vert
20 juin 2017	lettre info à Pro Natura par JR
4 juillet 2017	Réponse J-L Barthassat
11 juillet 2017	Réponse A. Hodgers
27 juillet 2017	lettre ANPVA à ProNatura
9 octobre 2017	Réponse ProNatura
14 octobre 2017	Rencontre JR avec Office d'Urbanisme la cheffe de projet Mme Bangi, responsable PLQ
27 novembre 2017	Réponse de l'ANPVA à Pro Natura par une note sur les couloirs biologiques
4 décembre 2017	Rencontre avec les architectes mandatés pour l'étude du PLQ
Février 2018	Rédaction d'une note sur les densités et gabarits du coteau du vallon de l'Aire à l'intention de Monsieur Von Arx Directeur du DETA, de la CU d'Onex, le DALE, le CA d'Onex et les architectes.
26 février 2018	Rencontre avec Monsieur Von Arx pour le plan de site du Vallon de l'Aire en compagnie de l'association pour la sauvegarde de Confignon et environs

Puis une présentation des études et faite en projection, par Jacques Roulet

Cette présentation reprend et démontre la première étude analytique de 2017 et intitulée :

Sauvons notre environnement naturel

Sont décrites sur 8 cartes expliquant, la localisation de la modification de zone de 5A en 4A, le plan des 5 grands et longs immeubles projetés par l'Etat et la Commune, d'un gabarit de 18 ml soit 7 niveaux indiqués, plan coupe démontrant le très haut gabarit des immeubles projetés avec la démolition de la villa Brolliet.

Cette intention de constructions disséminées dans la nature si précieuse à l'objectif de réaliser 250 logements, soit 650 habitants et 325 voitures au minimum.

Le plan des zones actuelles, la carte Nature du SITG démontrant la grande diversité du milieu Naturel du site des Ormeaux à préserver. La carte des pénétrantes de verdure qui est un projet prioritaire du Plan Directeur Cantonal 2030. La carte indiquant la réserve naturelle de l'Aire, les corridors biologiques naturels observés, puis pour finir la présentation de cette étude, la superposition de la précédente carte avec en superposition les deux dernières cartes qui démontent la justesse de l'analyse.

Cette présentation est enchaînée avec celle plus localisée et faite dans un deuxième temps d'une **Proposition constructive de l'ANPVA pour une densification contrôlée et intégrée à la Nature.**

La première planche montre les cinq principaux secteurs des zones légales. La deuxième planche démontre le découpage naturel en fonction du bâti existant foyer et villa Brolliet, le verger existant, les pénétrantes de végétation découpant les secteurs et la forêt du bord de l'Aire.

Puis une série de 4 planches qui ne sont pas des contre-projets au plan de l'Etat, mais démontrent que l'on peut réaliser sur le foyer des Ormeaux une densité augmentée de construction et réaliser ainsi 180 logements soit 470 habitants et 230 voitures, ce qui est déjà important vis-à-vis de la charge de la route du Grand-Lancy.

Cette action de l'ANPVA en faveur de la non-réalisation de constructions dans les pénétrantes de verdure et ces espaces naturels du bord de l'Aire, démontre que la modification de zone en 4ème zone A est d'un non-sens évident.

Pour étayer cette démonstration, deux cartes sont présentées, elles sont issues d'une étude Sitologique du coteau Sud du Vallon de l'Aire.

La première Carte des affectations de zones et périmètre du projet de plan de Site du Vallon de l'Aire, indique que la politique de l'Etat de vouloir densifier les zones constructibles, au lieu de déclasser la ZA est juste, mais elle ne doit s'appliquer, que lorsqu'il n'y a pas d'enjeux pour la préservation de la nature dans un site exceptionnel. Ceci est le cas pour le secteur des Ormeaux.

Pour appuyer cette prise de position, une étude des gabarits et de la morphologie construite a été entreprise en janvier 2018 ; elle porte sur la zone topographique naturelle du vallon de l'Aire pour sa rive gauche, s'étendant de la route de Chancy (sur la carte ci-dessous, le traitillé large noir) au cours d'eau de l'Aire (bleu) et sur son parcours de Lully au Grand-Lancy.

L'objectif étant d'analyser et situer les gabarits des zones à construire, de repérer la morphologie construite de chaque secteur, situés de part et d'autre du projet de plan de site.

La première carte met en couleur le plan de zone par gabarit. Le gris vert marque la zone agricole, le jaune la zone villa d'un gabarit maximum de 10 ml, le beige orangé la 4B et 4BP, (village du Grand-Lancy, d'Onex, de Bernex et Lully) puis le bleu-mauve clair la 4BD (de développement) ensemble de Cressy, Belle Cour; toutes ces zones ont un gabarit de 10 ml à la corniche.

En violet la zone 3 de développement pour les immeubles hauts, soit la Ville d'Onex, les Semailles, les Cherpines, Nord Bernex. En traitillé jaune le projet du plan de Site du Vallon de l'Aire avec notre demande d'extension sur le côté Est du chemin du Pont-du-Centenaire. En rouge la MZ projetée

La deuxième carte met seulement en couleur les gabarits légaux appliqués dans chaque zone.

En gris vert, la zone agricole. En gris clair les gabarits à 10 ml. En gris moyen les gabarits d'immeubles à 21 ml et en gris foncé la zone industrielle de Plan-les-Ouates. En vert les zones sportives ou de verdure. En rouge la MZ projetée.

Force est de constater que cette portion du Vallon de l'Aire ne comporte jamais de **4ème zone A Urbaine**, gabarit permettant des immeubles avec attique, représentant une hauteur de plus de 18 ml. Et ceci autant dans les villages d'Onex que du Grand-Lancy.

Les gabarits de plus de 10 ml appartiennent à la Ville d'Onex, aux Semailles et maintenant, aux déclassements des Cherpines.

L'ANPVA, forte de ces constats, soutien que vouloir apporter une densité dite urbaine en pleine zone naturelle va à l'encontre du bon sens de la préservation de la nature du Pont-du-Centenaire qui a besoin des espaces libres (voir note de novembre 2017 pour la préservation des couloirs biologiques). Réintroduire de hauts gabarits par la Ville d'Onex, qui a déjà beaucoup donné en terme de densité avec la réalisation de la Cité d'Onex, nous semble une politique peu cohérente avec l'environnement d'aujourd'hui et une erreur d'aménagement urbanistique évidente.

Dans l'étude « proposition de l'ANPVA pour une densification contrôlée et intégrée à la nature », il avait été démontré que le lieu le plus approprié pour une densification reste le Foyer des Ormeaux.

L'étude portait sur les deux variantes de densification du Foyer des Ormeaux 4B et 4A qui semblait possible seulement sur cette zone du Foyer, ceci encore une fois pour protéger ces grands espaces naturels. Ce complément d'étude permet à l'ANPVA de revoir sa proposition pour ne soutenir aujourd'hui, que la variante 4B permettant de développer autant des immeubles de logements économiques et l'ensemble du programme d'équipements publics si nécessaires à ce secteur.

Elle demande également que la délimitation du projet de plan de site du Vallon de l'Aire soit étendue de l'autre côté du chemin du Pont-du-Centenaire et englobe ces grands espaces qui font partie du Vallon de l'Aire.

Circulation Chemin sur-le-Beau (Jean-Paul Ziegenhagen)

STATUS

Lors de l'AG de l'an passé, nous vous avons fait état de récentes discussions que nous avons eues avec Mme Jay, CA de Confignon et M. Péray du DETA qui avaient abouti à différentes options possibles pour une modération du trafic.

Pour rappel, il s'agissait :

1 Fermeture du chemin côté chemin de Narly : Solution écartée pour raison d'obstacles légaux s'agissant d'une voie publique.

2 Mesure de trafic et opération "coup de poing" : des polices municipales sur plusieurs jours consécutifs. Les contrôles ont été très sporadiques et sans réels effets. Quant au relevé de trafic, celui-ci a eu lieu dans des conditions peu représentatives (travaux SIG à l'entrée du chemin, fin de période de vacances d'été). Dès lors nous considérons les mesures faites antérieurement comme plus fiables.

3 Pose provisoire d'obstacles : destinés à modérer la vitesse en vue d'une solution définitive si cette solution s'avère positive. Renoncement pour raison d'incompatibilité avec le gabarit du chemin.

4 Mise en sens unique du chemin (direction à définir en fonction des flux).

L'objectif souhaité étant de minimiser les contraintes pour les riverains en fonction du sens majoritairement utilisé par ceux-ci. Option déconseillée par Mme Kast, CA d'Onex qui craint, à juste titre, une incitation à la vitesse et conséquemment à une insécurité accrue.

SUITES

Nous basant sur ce qui a été mis en place dans le secteur chemin de la Blanchette et chemin de Vi-Longe à Onex qui subit les mêmes désagréments (trafic pendulaire), nous avons relancé la proposition d'une fermeture du chemin en l'envisageant toutefois sur la partie privée du chemin (secteur médian).

Signe encourageant, cette solution a été unanimement soutenue par les CA des 2 communes et le représentant du DETA.

Sur leur demande et en préalable à toute action, nous avons lancé une consultation des riverains sur ce sujet.

Celle-ci a recueilli une très large majorité d'avis favorables dont Cerebral particulièrement concerné en matière de sécurité pour ses pensionnaires.

Demeurent cependant 3 oppositions qui devraient pouvoir être levées via une solution de compromis à élaborer.

A notre demande, une séance réunissant toutes les parties impliquées (autorités et association) a eu lieu le 9 mars dernier à la mairie de Confignon.

Il en est ressorti le plan d'action suivant :

- 1 Courrier aux opposants présentant un concept compatible avec leurs exigences
- 2 Elaboration du projet détaillé
- 3 Soumission du dossier aux communes et DETA pour approbation

Relations avec Confignon (Divers sujets) (Denis Soulier)

Afin d'avoir davantage de poids dans nos demandes, nous nous sommes réunis à plusieurs associations pour traiter de sujets brûlants concernant le développement de Confignon.

Ainsi, à notre association se sont jointes : l'ASC, l'Association pour la Préservation de la zone villas, le Comité pour la sauvegarde des espaces verts publics.

La volonté du canton de faire passer la zone villas le long de la route de Chancy en zone réservée nous a particulièrement occupés : nous avons eu de nombreuses réunions, avons envoyé des courriers à M. Hodgers ainsi qu'au Conseil Administratif de Confignon.

Sous la pression publique, le Conseil Municipal de Confignon de juin 2017 avait refusé la zone réservée; la réunion publique d'octobre en présence de M. Hodgers a permis de voir que notre pression avait encore eu de l'effet, puisque M. Hodgers a annoncé que la zone réservée n'était plus une priorité.

Une réunion avec le conseil Administratif en février 2018 a confirmé que nos autorités allaient dans le même sens que nous, mais avec d'autres méthodes.

Mais nous avons débattu aussi des autres sujets préoccupants : la sur-densification des Cherpines qui nous inquiète sur plusieurs points : finances de Confignon ; circulation automobile ; qualité d'un quartier trop densifié. Et puis les futures constructions du quartier Vuillonex qui va voir la suppression du parc de jeux et du tennis de Confignon.

Rapport du trésorier:

L'exercice financier 2017 boucle avec un résultat positif, à savoir 908.05 CHF alors que le solde bénéficiaire était de 34.85 CHF en 2016.

Les charges de fonctionnement sont principalement dues à :

- Une participation financière à la procédure d'opposition à la ZR (zone réservée) de Confignon
- Aux frais engagés pour la précédente AG qui avait vu l'organisation d'une présentation sur le thème de la sécurité
- Cotisation à Pic Vert
- Aux frais de CCP et de bureau (consommables, affranchissement, etc...)

Sur demande, je suis en mesure de vous en présenter le détail comptable.

Total des revenus : 1'833.00 CHF

Total des charges : 924.95 CHF

Les points à relever particulièrement sont :

Membres : L'effectif de 2016 qui s'élevait à 92 membres a enregistré 2 démissions alors que nous relevons rien moins que 23 admissions. L'effectif actuel se monte désormais à 113 personnes.

Revenus : Ils sont dus exclusivement aux cotisations des membres.

Approuvées lors de la dernière assemblée générale, celles-ci sont établies comme suit : Membre individuel 20 CHF, 2ème membre famille 10 CHF et gratuité à partir de la 3ème personne.

Les recettes qu'elles ont générées en 2017 s'élèvent à 1'833 CHF

Charges : Les charges habituelles se limitent aux frais d'envois postaux, fournitures de bureau (consommables), frais AG, frais sur CCP ainsi qu'à ceux liés à notre site Internet. S'y est ajoutée une participation financière de 300.00 CHF à la procédure d'opposition à la zone réservée de Confignon regroupant plusieurs associations dont l'ASC.

D'autre part, l'association étant reconnue par la commune de Confignon, la gratuité de la salle nous est accordée.

En conséquence, le montant des charges s'en trouve sensiblement réduit.

Avoirs : Au vu du résultat mentionné ci-avant, les avoirs de l'association passent de 5'048.60 CHF au 31.12.2016 à 5'956.65 CHF au 31.12.2017.

Rapport des vérificateurs :

M. Philippe Hayoz, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, M. Thierry de Haan et lui-même (document en annexe).

Après avoir remercié le trésorier pour l'exactitude de son travail, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui sont proposés et d'en donner décharge au comité pour la gestion de l'exercice 2015.

Approbation des rapports présentés :

Les rapports présentés sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :

Du fait de la situation financière de l'association et de l'absence d'engagement d'importance prévu à court terme, M. Jean-Paul Ziegenhagen propose de maintenir le montant actuel des cotisations, à savoir :

Membre individuel CHF 20.00,
2ème membre famille CHF 10.00
gratuité à partir de la 3ème personne.

Le trésorier rappelle que la facturation est désormais réalisée par e-mail, le courrier postal restant réservé aux personnes n'en disposant pas, ce qui représente 12 membres sur 113. Ceci représente des économies en matière de frais de bureau et d'affranchissement.

Le bilan tiré pour cette année est assez mitigé. Seules 42 membres y ont au jour de l'AG donné suite.

Par ailleurs, le contact avec nos membres pour des informations ponctuelles se faisant par courriel, il est impératif de disposer d'un fichier d'adresse complet et à jour.

Il est de l'intérêt de tous de s'assurer de la fourniture de cette information et de sa mise à jour en cas de modification.

Élection des membres du comité :

Michel Marti annonce la démission du comité de Didier Stadelmann.

Il indique que nous recherchons des membres pour se joindre au comité et un président

Après l'élection des membres par acclamation, la répartition des tâches au sein du comité est la suivante :

Michel MARTI, président ad interim
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Jacques TISSOT, secrétaire
Dominique VUAGNAT membre
Karine VUAGNAT, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Denis SOULIER, membre
Jacques ROULET, membre
Denis BELLEVILLE membre

Désignation des vérificateurs des comptes :

Monsieur Monsieur Philippe HAYOZ et Madame Madeleine MAITRE

Propositions individuelles

Néant

Divers :

Michel Marti nous informe que la Fête des voisins aura lieu le vendredi 25 mai – Association Cerebral – Chemin Sur-le-Beau dès 18h45.

L'association Cerebral fête cette année ses 60 ans. Une manifestation aura lieu le 16 juin 2018 à laquelle notre association participera à titre bénévole pour tenir la buvette,

Michel Marti clôt l'assemblée à 20h50 en remerciant tous les membres présents et en les conviant à l'apéritif prévu après la présentation de Me Andreas Fabjan

Fait à Onex, le 8 mai 2018

Jacques Tissot, secrétaire